

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 05 JUILLET 2016

DELIBERATION N°2016-21

OBJET : Création d'un poste de médecin hors classe à temps non complet

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mmes HORN, DESMETTRE, AMIEL, MM. CLEMENT, CARON-JOURDA, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS, MM. GUERRA, PACE, CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES, VOLTO

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle qu'un médecin hors classe fait valoir ses droits à la retraite à compter du 8 août 2016.

Afin de procéder à son remplacement, le Président propose la création d'un poste de médecin hors classe à temps non complet à raison d'une quotité hebdomadaire de 17h30.

A défaut de pourvoir statutairement cet emploi, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour des emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.

Dans cette hypothèse, le recrutement sera ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin.

La rémunération sera fixée sur la grille indiciaire applicable au cadre d'emplois des médecins territoriaux.

Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de trois ans renouvelable par décision expresse.

Il informe que ce recrutement est en mesure d'être couvert par les prévisions budgétaires 2016 approuvées par l'assemblée et votées par chapitres.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Créer un poste à temps non complet de médecin hors classe pour une durée hebdomadaire de 17h30 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs qui sera annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Fait à Labège,
Le 05 juillet 2016

Le Président,

Pierre IZARD

TABLEAU DES EFFECTIFS

<i>GRADES</i>	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont à temps non complet	Dont non titulaires
TITULAIRES					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur	A	2	2	0	0
Attaché principal	A	2	1	0	0
Attaché	A	13	12	0	2
Ingénieur principal	A	2	2	0	0
Ingénieur	A	1	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	0	0
Médecins territoriaux hors classe	A	6	3	1	0
Médecins territoriaux 1ère classe	A	10	10	0	1
Médecins territoriaux 2ème classe	A	6	2	0	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	1	0	0
Assistant de cons ^o du patrimoine ppal de 1 ^{ère} cl	B	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	6	4	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	8	7	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	5	3	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	19	19	0	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	13	11	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	15	14	1	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	2	0	0
TOTAL		124	106	2	7